

Activité physique auprès de populations spécifiques, une approche réflexive

Domaine : Santé

Filière : MSc en Sciences de la santé (MScSa)

Orientation : Physiothérapie

1. Caractéristiques du module

2025-26

Code : S.SA.371.PHAPPS.F.25

Type de formation : Bachelor Master MAS DAS CAS Autres : ...**Type de module :**

- Module obligatoire interprofessionnel
- Module obligatoire spécifique à l'orientation
- Module à option facultatif
- Module à option obligatoire
- Module travail de master
- Autres : ...

Niveau :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Autres :

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Autres : ...
- Semestre de printemps
- Semestre d'automne

2. Organisation

Crédits ECTS : 5 ECTS

Répartition du temps de travail : Temps de cours : 30h ; Temps de travail personnel moyen estimé : 120h

Lieu(x) de cours : principalement Genève

Langue principale d'enseignement :

- Français
- Allemand
- Autres
- Italien
- Anglais

3. Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Compétences principales visées

- Intégrer l'analyse des enjeux systémiques, sociaux et environnementaux dans ses activités et son milieu professionnel
- Evaluer les pratiques professionnelles ainsi que les savoirs issus de la recherche et de l'expérience pratique
- Conduire l'implantation de pratiques scientifiquement fondées, appropriées et visant l'intérêt des bénéficiaires

Objectifs généraux du module

- Evaluer de manière critique la pertinence de différents programmes incluant notamment l'activité physique
- Analyser de manière critique les interventions de physiothérapie, en lien avec notamment l'activité physique, et les confronter à la littérature actuelle.
- Proposer, justifier et évaluer de manière critique l'implémentation d'un programme d'activité physique répondant aux besoins spécifiques d'une population.
- Optimiser ses interventions incluant des activités physiques dans le cadre d'une prévention primaire et secondaire
- Questionner la pertinence de différents programmes incluant notamment l'activité physique.

5. Contenu et formes d'enseignement

Contenus

- Fondements scientifiques des programmes d'activités physiques et adaptations auprès de populations spécifiques (obésité, oncologie, diabète, insuffisant respiratoire,...).
- Gestion du processus de création d'un programme de réentraînement.
- Implémentation d'un programme de réentraînement : aspects opérationnel et financier, enjeux, défis et politique de santé
- Approfondissement et analyse critique des approches d'éducation thérapeutique dans le contexte d'un programme d'activité physique adapté à une population spécifique.

Formes d'enseignement

Pédagogie adaptée à un petit nombre de personnes.

Cours, ateliers, en lien avec les thématiques du module.

Observation d'un lieu de pratique clinique, analyse et proposition d'un programme spécifique en lien.

Travail personnel autonome. Un travail préparatoire sera demandé avant la plupart des cours.

Exigences de fréquentation

La présence et la participation aux cours est requise.

6. Modalités d'évaluation et de validation

La validation du module repose sur l'évaluation de :

- a) Un dossier écrit comprenant l'implémentation d'un programme de réentraînement ou d'activité physique adaptée pour une population choisie avec l'argumentation qui découle de l'observation clinique et de la littérature scientifique. Il est constitué durant le module (1/4 des points)
- b) La présentation orale du dossier écrit (3/4 des points)

La note du module est calculée sur la base des points obtenus à chacune des 2 parties a) et b) présentées ci-dessus et tenant compte de la répartition présentée ci-dessus. La note au module est arrondie au demi-point.

Les critères d'évaluation et les modalités précises de l'évaluation sont exposés au début du module.

Le module est validé si l'étudiant·e obtient une note égale ou supérieure à 4.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- Remédiation possible, en cas de note au module, arrondie au demi-point, égale à 3.5.
- Pas de remédiation
- Autre (précisez) : ...

La remédiation portera sur la ou les parties jugées insuffisantes et prendra la forme d'un travail complémentaire écrit qui sera présenté oralement. Le délai et les modalités de la remédiation seront précisées au moment de la décision de remédiation.

Lorsque les résultats de la remédiation sont suffisants, la note de 4 est attribuée au module et les crédits sont alloués. En cas d'échec à la remédiation, la note du module reste celle obtenue avant remédiation, les crédits ne sont pas alloués et le module doit être répété.

Répétition

En cas de note au module, arrondie au demi-point, inférieure à 3.5, le module est répété, en principe l'année suivante. Une note au module, arrondie au demi-point, inférieure à 4 à la répétition entraîne l'échec définitif.

8. Remarques

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'Intelligence Artificielle générative dans le cadre du module seront précisées lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant·e (référence : moodle HES-SO numérique – [l'IA dans l'enseignement à la HES-SO – Etudier avec l'IA](#)). Toute utilisation d'une IA générative dans des activités pour lesquelles elle a été interdite sera sanctionnée et assimilée à une fraude.

9. Bibliographie principale

Une liste des références bibliographiques sera transmise aux participants

10. Enseignant·es

Enseignant·es : Violette Bruyneel (HEdS-GE), Olivier Contal (HEdS-GE), Virginie Cuvelier (HEdS-GE), Nicolas Dousse (HEdS-GE), Pascal Weber (HEdS-GE), Anna Stitelmann (HEdS-GE)

Nom de la responsable de module : Virginie Cuvelier (HEdS-GE)

Descriptif validé le 12.02.2026 *par Ludivine Soguel Alexander*